

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIXHEIM
SEANCE DU 02 MARS 2026**

DATE DE LA CONVOCATION

24/02/2026

DATE D’AFFICHAGE DU PV

Affiché le

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Qui ont pris part aux délibérations : 10
9 pour les délibérations n° 3 et 7

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LIXHEIM, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **UNTEREINER Christian, Maire**.

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé et CHEDOZ Marlyse, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, MAZERAND Ludovic, PIERRE Laurent et SCHREINER Mathieu.

Absents excusés : Mmes CAVALLERO Véronique et KOETHE Pascale, MM. PIN Eddy et REBY Dimitri.

Absentes non excusées : Néant

Ordre du jour :

1.

Quorum :

Au vu de l'appel nominal, le quorum, fixé à 8 élus présents, est atteint.

2026-03-02-1 Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance.

Sur proposition de Monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Christine HUBER est désignée.

2026-03-02-2 Approbation de la dernière réunion du conseil

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2025.

2026-03-02-3 Compte financier unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L.1612.12 précisant que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Le conseil municipal va délibérer, le CFU qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Jean Paul MEHLINGER, premier adjoint, soumet le CFU 2025 budget M57 à l'assemblée

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	341 911,90 €	119 887,58 €
Recettes	437 604,07 €	135 362,46 €
Excédent antérieur reporté	80 991,34 €	55 531,53 €
Résultat par section	176 683,51 €	- 42 506,65 €
Excédent global	134 176,86 €	

Après présentation du CFU 2025 budget M57, Monsieur Christian UNTEREINER, maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Jean Paul MEHLINGER, premier adjoint, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après délibération, par neuf voix POUR, zéro voix CONTRE et zéro ABSTENTION :

- approuve le compte financier unique du budget M57 de la commune
- charge Monsieur le maire de signer les pièces afférentes.

2026-03-02-4 Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian UNTEREINER, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, budget M57,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Vu le résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice soit un déficit de 40 056,65 euros,

Le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 2 450,00 euros,

Constatant que le résultat cumulé au 31 décembre 2025 de la section de fonctionnement est un excédent de 176 683,51 euros,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation obligatoire en réserve (compte 1068) : 42 506,65 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) en section de fonctionnement : 134 176,86 €.

2026-03-02-5 Vote des subventions 2026

M. le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions pour l'année 2025.

Ces subventions seront inscrites au compte 65748 en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions décrites dans le tableau ci-dessous :

NOM DU BENEFICIAIRE	Subvention 2025 €	Subvention 2026 €
Association « Les Vieux Pistons »	150	150
Association Souvenir français	100	100
Chorale	350	350
Club des Aînés de la Principauté	400	400
Club Vosgien Phalsbourg – Lutzelbourg	50	50
Donneurs de Sang Bénévoles	300	300
Gym et Forme	150	150
Refuge SPA	250	250
Sapeurs-Pompiers	1000	1000
Inter associations	200	200
DIVERS	750	750
TOTAL	3 700	3 700

2026-03-02-6 Convention relative à la mise en œuvre et à l'entretien de l'itinéraire cyclable Lixheim-Guntzviller

Les élus de la Communauté de Communes se sont engagés en 2021 dans une politique de mobilité durable autour d'un Schéma Directeur Cyclable. Celui-ci a pour ambition de développer des itinéraires cyclables sécurisés reliant une majorité de communes et de points stratégiques (ville centre, lieux touristiques, gare et pôle d'intermodalité, interconnexions avec les itinéraires existants). L'approche privilégiée passe notamment par l'utilisation de routes existantes en voirie partagée afin d'optimiser les ressources disponibles et de minimiser l'impact environnemental.

Dans ce contexte, le développement de l'itinéraire reliant Lixheim à Guntzviller a été priorisé dans la mesure où il permet de relier l'itinéraire de l'Eselbahn à l'Eurovéo5/V52. Cet itinéraire, propice au vélo du quotidien ainsi qu'au cyclotourisme, traverse dans un cadre naturel et bucolique les Communes de Lixheim, Vieux-Lixheim (secteur CCSMS), Brouviller, Saint-Jean-Kourtzerode, Waltembourg, Arzviller et Guntzviller. Par ailleurs, l'itinéraire relie Bourscheid, Commune proche du camp militaire La Horie.

Sur le territoire de la CCPP, l'itinéraire étant, pour partie, situé sur des routes et chemins propriétés des Communes de Lixheim, Brouviller, Bourscheid, Saint-Jean-Kourtzerode, Waltembourg, Arzviller et Guntzviller, des conventions fixant les modalités de mise en œuvre et d'entretien de l'itinéraire ont été réalisées. Ces dernières - consenties et acceptées pour une durée de 5 ans, renouvelables par tacite reconduction - prévoient que :

- la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg s'engage à :
 - o Financer et installer la signalisation directionnelle cyclable réglementaire horizontale et verticale et les panneaux indiquant la présence d'une aire de pique-nique ainsi que les supports d'accotement propres à cet itinéraire cyclable. Il est précisé que les panneaux indiquant la direction d'un lieu patrimonial ou d'un équipement public, à l'exception des mentions « Plan Incliné » et « Vallée des Eclusiers », ne sont pas financés par la CCPP ;

- Financer et installer la signalisation de police et les supports d'accotement ajoutés dans le cadre du déploiement de l'itinéraire cyclable, à l'exception des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération dont les financements et installations sont à la charge de la Commune.
- Financer la création d'un aménagement sécurisé en voie verte (concerne la Commune de Waltembourg).
- Financer et installer les panneaux Relais Information Service (concerne les Communes de Lixheim, Guntzviller et Bourscheid).
- Entretien des signalisations mentionnées ci-dessus, financées par la CCPP.
- Les Communes de Lixheim, Brouviller, Bourscheid, Saint-Jean-Kourtzerode, Waltembourg, Arzviller et Guntzviller s'engagent à :
 - Autoriser l'installation et prendre les arrêtés légalisant la mise en place par la CCPP sur le territoire communal des signalisations mentionnées ci-dessus.
 - Autoriser la création de l'aménagement de la voie verte mentionné ci-dessus (concerne la Commune de Waltembourg).
 - Veiller au bon entretien des routes, chemins et voies vertes du linéaire Lixheim-Guntzviller, dont elles gardent la responsabilité et le pouvoir de police. L'entretien des routes, chemins et voies vertes comprend : l'entretien de la chaussée, des espaces verts, mais aussi des accotements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte la présente convention relative à la mise en œuvre et à l'entretien de l'itinéraire cyclable Lixheim-Guntzviller avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.**
- **CHARGE M. Jean Paul MEHLINGER, premier adjoint, de la signer.**

2026-03-02-7 Remboursement à M. le maire des factures payées pour permettre la continuité du site internet communal

M. le Maire soumet à l'assemblée les factures qu'il a payé pour le maintien du site communal « Lixheim.net ».

En effet, le site hébergé par WIX sollicitait le paiement de deux factures :

- facture n° 1215026261 du 21/12/2025 pour le nom de domaine d'un montant de 64,68 € TTC
- facture n° 1216811621 du 01/01/2026 pour le forfait premium d'un montant de 648,00 € TTC pour une période de 2 ans (du 20/01/2025 au 20/01/2028).

Le site n'établit pas de facture avant le paiement et ne permet donc pas l'acquittement par mandat administratif.

Monsieur Christian UNTEREINER, maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par neuf voix POUR, décide

- de reverser la somme de 712,68 € à M. Christian UNTEREINER
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

2026-03-02-8 Demande de pose d'un miroir de sécurité routière route de Hérange

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Linda HUFFENUS qui sollicite la pose d'un miroir de sécurité route de Hérange.

Ce miroir sécuriserait la sortie de leur terrain 29 Route de Hérange car le stationnement des véhicules des salariés de l'entreprise ALTA sur le trottoir ne permet pas une vision optimale.

Après discussion - par 7 voix CONTRE (Mmes Chedoz et Bellot, MM. Mehlinger, Léopold, Mazerand, Pierre, Schreiner), 2 voix POUR (Mmes Bannier-Collignon et Mehlinger) et une abstention (M. Untereiner) – le conseil municipal décide de ne pas accéder à la demande de Mme HUFFENUS et charge M. le maire de prendre attache avec M. WALDNER, gérant de la société ALTA pour trouver un accord.

8 – Divers**▪ Remerciements de M. SCHITTER :**

M. le maire donne lecture d'un mail de M. Olivier SCHITTER qui remercie l'équipe communal qui a entretenu, tout au long de l'année, le petit sentier qui relie les communes de Lixheim à Vieux-Lixheim.

Il relaie ensuite « un souhait général » pour l'étude et la réalisation d'un sentier d'environ 200 mètres reliant la sortie du village de Lixheim en direction de Sarrebourg et la piste le long de la LGV – RD 46.

Il indique que vu la circulation dense et la vitesse souvent excessive, ce chemin sécuriserait les nombreuses personnes qui empruntent cette route pour se rendre à l'étang de la Tuilerie ou pour rejoindre la LGV.

M. Vincent LEOPOLD souligne que l'entretien du chemin communal entre Lixheim et Vieux-Lixheim est effectué par MM. ENGELS Pierre et GANGLOFF André.

M. le maire rappelle qu'un chemin le long de la RD46 n'est pas envisageable étant donné l'étroitesse des accotements notamment au niveau du pont de la LGV ainsi qu'au niveau du pont traversant le ruisseau du Bruchbach.

Le tracé avait fait l'objet d'une étude de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg dans le cadre de la liaison entre la voie partagée de l'Eselbahn et l'Eurovélo route 5 et qui a fait l'objet d'un contournement de Lixheim via Vieux-Lixheim avec retour par le chemin le long de la LGV aboutissant au carrefour direction Brouviller.

Le maire lève la séance à 21 heures 15.